

# LA REVUE DE L'ÉCRAN

## L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Directeur-Rédacteur en Chef: **André de MASINI** Directeur Technique: **C. SARNETTE**

43, Boul. de la Madeleine, MARSEILLE - C. C. P.: A. de MASINI, Marseille 46662

ABONNEMENTS - L'AN: FRANCE 45 Frs. - ÉTR. 65 Frs. - R. C. Marseille 76.236 - Tél. Nat. 26-82

14<sup>me</sup> ANNÉE - N° 386 A

TOUS LES SAMEDIS

le N° 2 fr.

5 Avril 1941

## ACTUALITÉS

C'est maintenant chose faite. Le Statut est entré dans la première phase de son application. Depuis le 2 avril, toutes les locations doivent être conclues au pourcentage, et les programmes ne pourront, actualités non comprises (mais attractions comptant pour le métrage correspondant à leur durée) dépasser une longueur de 4.300 mètres.

Dans ce dernier cas, et après s'être vu mort, après avoir perdu un temps précieux à le clamer et à espérer qu'en définitive la chose ne se ferait pas, on s'organise, dans la location, pour arriver à fournir des programmes conformes aux exigences du Statut. En attendant de disposer de « courts métrages » nouveaux, on exhume des films point trop défraîchis, témoignages d'une époque récente, encore que bien oubliée où, hors du sketch français de 1.000-1.200 mètres il n'était point de salut en première partie. Et surtout, on coupe dans les films trop longs pour les ramener au métrage provisoire de 1.800 mètres ou directement à celui, définitif au 27 août, de 1.300 mètres.

Si cette pratique est à première vue curieuse, si elle peut sembler sacrilège à certains — si elle l'est même, dans quelques cas — j'en attends les résultats avec un intérêt extrême. En effet, si, émondés par des techniciens avertis — il y en a parmi ceux qui, du jour au lendemain, se sont consacrés à cette tâche — des films arrivent à passer de deux mille et quelques mètres à 1.300 en demeurant intéressants, voire en le devenant, la preuve sera administrée qu'il est bien des histoires qui ne perdraient rien à être contées directement en moins de trois quarts d'heure.

Et le triomphe serait de démontrer que l'on peut débarasser tels films fleuves de 3.000 mètres de dialogues, sans nuire à la compréhension de l'histoire, sans affaiblir la leçon proposée. Démonstration paradoxale qui permettrait d'espérer que, dans l'avenir, on se déciderait à commencer par où on finit aujourd'hui.

En ce qui concerne l'application obligatoire du pourcentage pour tous les programmes, y compris pour ceux traités antérieurement au statut, nous publions par ailleurs des communiqués, comptes rendus et commentaires assez substantiels pour qu'ils se passent d'être commentés à leur tour.

Pourtant, il est deux points qui demandent à être mis en évidence, car ils ont donné lieu à une infinité d'interprétations maintenant erronées.

1° Le montant du forfait *pourra* devenir le minimum garanti, mais il n'est absolument pas spécifié qu'il devra le devenir, ni même qu'il devra y avoir minimum garanti.

2° Il n'y a pas, pour le moment, de taux de pourcentage maximum ou minimum par film ou par programme.

Notons encore qu'un désaccord sur l'aménagement des contrats à exécuter ne pourra nullement être tenu pour prétexte à en différer l'exécution à la limite prévue, la Commission de Conciliation nommée par le C. O. I. C. pouvant se réserver de trancher la question postérieurement à la projection du programme.

Ceci dit pour poser des points de droits stricts, souhaitons voir exploitants et locuteurs être assez raisonnables pour ne pas imposer de surmerage à ladite Commission. Nombre de distributeurs, en m'affirmant leur désir d'appliquer les prescriptions nouvelles en respectant l'esprit des anciens contrats, m'ont également dit avoir trouvé chez la grosse majorité de leurs clients, une compréhension semblable.

Si c'est ainsi, eh bien, tant mieux ! Et puisqu'on me propose de cette histoire une version optimiste, je l'adopte d'enthousiasme, espérant que c'est celle-ci qui sera définitivement retenue.

A. de MASINI.



Dans *Les Petits Riens*, d'Yves Mirande, Raimu raconte à Fernandel une histoire ahurissante.



# COMITÉ D'ORGANISATION

## L'APPLICATION EN ZONE LIBRE DU STATUT DU CINÉMA

### COMPOSITION DES SERVICES DU COMITÉ

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique nous communique :

Par décision intérieure du Directeur responsable, l'organisation des services du Comité, en zone non occupée, sera à partir du 1<sup>er</sup> avril, modifiée de la façon suivante :

Représentant du Secrétariat général auprès des pouvoirs publics : M. Nicolas (siège à Vichy);

Délégué général pour la production, les collaborateurs de création et les industries techniques : M. Costa de Beauregard (siège à Nice).

Délégué général pour la distribution et l'exploitation : M. Letohic (siège à Marseille).

Chef de Centre pour la région de Lyon : M. Aubier (siège à Lyon).

Chef de Centre pour la région de Marseille : M. Dominique (siège à Marseille).

En outre, M. Coupan est nommé délégué du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique pour l'Afrique du Nord.

Ces cadres exerceront leurs fonctions sous l'autorité et le contrôle du secrétariat général. Ils devront se tenir en contact permanent, pour étude des questions professionnelles importantes, avec les membres du Comité consultatif résidant en zone non occupée :

M. Marcel Pagnol (production).

M. Marcel Achard (collaborateurs de création).

M. Albert Dodrumez (distribution).

M. Milliard (exploitation).

Les transmissions s'effectueront par l'intermédiaire du Comité à Vichy (M. Nicolas, 1, rue Eugène Gilbert).

### COMPOSITION DES COMMISSIONS POUR LA RÉGION DE MARSEILLE.

1° Commission de Conciliation et d'Arbitrage :

Président. — M. Milliard, assisté du Chef de Secteur, M. Dominique.

Commissaires conciliateurs. — *Distribution* : MM. Rachel, Mothu, Lagneau; suppléants : MM. Ozil, Wevert, Deluy. *Exploitation* : MM. Jean Martel, Astric, Lucciani; suppléants : MM. Garnier, Bourguet, Lantelme.

2° Commission mixte consultative:

Président: M. Milliard, assisté du Chef de Centre, M. Dominique.

Commissaires : *Distribution*: MM. Rachel, Mothu, Cartier; Suppléants: MM. Caillol, Hochard, Lagneau; *Exploitation*: MM. Garnier, Pratali, Barthélemy; Suppléants: MM. Vaccon, Mathieu, Lucciani.

3° Commission chargée de l'examen des demandes de cartes d'identité professionnelles du personnel des agences :

Président. — Chef de Centre, M. Dominique.

Commissaires patronaux. — MM. Rachel, Caillol.

Commissaires du personnel des agences. — MM. Mothu (directeur d'agence), Boyer (représentant).

Nota. — Cette commission siègera le cas échéant en commission paritaire.

4° Commission chargée de l'examen des demandes de cartes d'identité professionnelle des directeurs-proprétaires de salles :

Président. — Chef de Centre, M. Dominique.

Commissaires. — *Distribution* : MM. Guy-Maïa, Rachel. — *Exploitation* : MM. Milliard père, Mathieu.

5° Commission chargée de l'examen des demandes de cartes d'identité professionnelles du personnel des salles :

Président. — Chef de Centre, M. Dominique.

Commissaires patronaux. — MM. Milliard Justin fils, Pratali.

Commissaires du personnel des salles. — MM. Peitre (chef de poste), Trigon (opérateur).

Nota. — Cette commission siègera le cas échéant en commission paritaire.

L'examen des demandes de cartes d'identité professionnelles des distributeurs indépendants sera fait à Paris, par une Commission composée de producteurs et de distributeurs à qui le Chef de Centre régional transmettra son avis.

### HORAIRE DE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Lundi. — 14 h. 30 à 17 h, Commission Mixte Consultative.

Mardi et mercredi. — 14 h. 30 à 17 heures, Commission de Conciliation et d'Arbitrage.

Jeudi. — 14 h. 30 à 17 heures, Commission pour l'examen des cartes d'identité des Directeurs et Propriétaires de salles.

Vendredi. — 14 h. 30 à 17 heures, Commission pour l'examen des Cartes d'Identité professionnelle du Personnel des Salles.

Samedi. — 14 h. 30 à 17 heures, Commission pour l'examen des cartes d'identité professionnelles pour les Directeurs et Personnel des Agences de Distribution.

Ces Commissions se réuniront au Siège du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, 8, Quai du Maréchal-Pétain (3<sup>me</sup> étage), Marseille. Tél. C. 43.74.

### TRES IMPORTANT

Toutes les demandes de conciliation concernant l'exécution des Bons de Commande en cours doivent être adressées au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, Agence de Marseille, 8, Quai du Maréchal-Pétain, Marseille. Tél. C. 43.74.

### NOTE CONCERNANT L'APPLICATION DU STATUT CONFORMÈMENT A LA DECISION N° 2.

L'article 2 précise « qu'à partir du 2 avril 1941 et nonobstant toutes conditions contraires, les contrats ou accords passés entre distributeurs et exploitants de salles avant la précédente décision, ne pourront être exécutés que si le prix de location est fixé à un pourcentage portant sur les recettes nettes globales réalisées par l'ensemble des spectacles dont le film constitue un des éléments

# DE L'INDUSTRIE

## CINÉMATOGRAPHIQUE

et ce, pour tous les films d'un métrage supérieur à 600 mètres.

Toutefois, les contrats ou accords qui prévoient le régime du forfait sont maintenus jusqu'au 27 août 1941, pour les exploitants de cinéma en format réduit. »

Il est donc établi qu'à partir du 2 avril, tous les films d'un métrage supérieur à 600 mètres pour les salles tournant en standard ne peuvent passer que si le prix de location est fixé à un pourcentage portant sur les recettes nettes globales réalisées par l'ensemble des spectacles dont le film constitue un des éléments.

En ce qui concerne les films d'un métrage inférieur à 600 mètres, il y a lieu de se reporter à l'article 4 de la loi du 26 octobre 1940, qui prescrit que :

« L'autorisation de projection d'un film d'un métrage inférieur à 600 mètres pourra être donnée moyennant une somme forfaitaire, si le film est projeté au cours d'un spectacle ne comportant pas de film d'un métrage supérieur. »

La location à forfait peut — ce qui n'est pas une obligation — être donnée moyennant une somme forfaitaire, mais seulement si le film est projeté au cours d'un spectacle ne comportant pas de films d'un métrage supérieur à 600 mètres.

Pour les salles passant des films en format réduit, la location à forfait est admise jusqu'au 27 août 1941.

A partir de cette date, la location devra être faite au pourcentage. Les conditions de location seront fixées en temps utile.

Il importe donc que les Distributeurs de Films et les Exploitants de salles se mettent d'accord pour la transformation des bons de commande à forfait en pourcentage. Dans le cas où un litige serait créé, une commission dite *Commission de Conciliation et d'Arbitrage*, chargée des litiges résultant de l'application du statut, départagera les parties.

Il appartient de ce fait, à la partie la plus diligente, de demander l'arbitrage de cette Commission. La demande devra être adressée à :

Comité d'organisation  
de l'Industrie cinématographique  
8, quai Maréchal-Pétain, Marseille  
Tél. C. 43-74

en exposant l'objet du litige. Il sera statué soit sur dossier, soit en présence des parties. La décision prise sera sans appel.

Il est évidemment bien entendu que si, par arrangement spécial il a été consenti à un exploitant de salle, une reprise sans débit d'un film, cet arrangement est toujours valable. Il ne peut être pris dans l'avenir aucun arrangement de ce genre.

Dans ce cas particulier, les Exploitants de salles devront adresser leurs bordereaux de résultats d'exploitation au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

L'application du Statut étant fixée en zone libre à partir du 2 avril 1941, il faut considérer que le dernier paragraphe de l'article 3, titre II de la loi du 26 octobre 1940 devient strictement applicable. Ce dernier paragraphe est ainsi conçu :

« On entend par recettes nettes globales, les recettes brutes, déduction faite de la Taxe d'Etat, du Droit des Pauvres et de la Taxe Municipale. »

Il ne pourra donc être déduit aucune autre taxe que les trois énumérées ci-dessus, c'est-à-dire que la taxe de transaction et les droits d'auteurs ou toutes autres taxes ne devront plus figurer en déduction de la recette nette.

La loi du 26 octobre 1940 précise également en son article 12 :

« Toutes dispositions antérieures seront abrogées en ce qu'elles ont de contraire à celles du présent acte. »

Le contrat-type pour la location des films subsiste donc en ce qui n'est pas contraire à la loi du 26 octobre 1940. Il est bon notamment de rappeler l'article concernant le « décalage » dans lequel il est dit :

« Le directeur peut de même pour tout film dont la date de passation a été confirmée, demander à décaler cette date de trente jours moyennant un préavis de trois semaines. »

Ce décalage ne peut être accordé au Directeur qu'une fois par film. »

En conséquence, un film ne peut être décalé que conformément à l'Article du Contrat-type concernant le décalage. Il ne peut donc être question de décaler systématiquement un film pour la raison qu'un accord n'aurait pas été pris, aussi bien par le Distributeur que par l'Exploitant de salle.

Pour le cas où il s'agirait d'un film à passer par exemple le deux avril et pour lequel distributeurs de films et exploitants de salles ne seraient pas d'accord sur les conditions de pourcentage, le film devra passer à la date fixée, suivant la confirmation de

date établie, le forfait devenant un minimum garanti et le pourcentage restant à fixer suivant la décision qui sera prise par la Commission de Conciliation et d'Arbitrage.

L'Exploitant de salle ne pourra, à partir du 2 avril, consentir aucune réduction sur les tarifs pratiqués. Il ne peut disposer que des « excédés » auxquels il a droit et dont les bénéficiaires sont nettement désignés.

En conséquence, tous billets de faveur à tarif réduit, de publicité, cartes de famille, d'abonnement, etc..., sous quelque forme que ce soit sont totalement interdits. Des sanctions sévères seront appliquées contre ceux qui ne se conformeraient pas à la présente disposition.

Il est rappelé qu'il faut apporter la plus grande attention à l'application de la décision n° 2 du C. O. I. C. L'article 6 indique d'ailleurs que toute infraction aux dispositions de la décision n° 2 sera passible des sanctions prévues à l'article II de la loi du 26 octobre 1940.

*Dernière minute.* — Nous apprenons officiellement qu'un Exploitant de Lyon, vient d'être pénalisé (fermeture dimanche et amendes) par le Comité d'Organisation pour dissimulation de recettes.

MALGRÉ LES ÉVÉNEMENTS,

**CINEMATELEC**

29, Boulevard Longchamp

MARSEILLE

Tél. N. 00-66

CONTINUE A LIVRER

tout ce qui concerne

**LE MATERIEL DE CINEMA**

Pièces détachées

et Accessoires

ET EFFECTUE TOUTES RÉPARATIONS

**MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE**

AGENCE RÉGIONALE

Fauteuils "COLAVITO"

Matériel et Pièces

ERNEMANN ZEISS-IKON

Tickets "AUTOMATICKET"

RESERVEZ UNE DATE POUR  
**COURRIER  
D'ASIE**  
ÉCLAIR-JOURNAL.





## LE ROMAN DE RENARD.

(en séance spéciale)

On a la mémoire courte dans notre métier ! Ce nom de Starévitch n'a d'échos que dans bien peu de mémoires et nous lui devons pourtant quelques-uns de nos plus agréables souvenirs cinématographiques. Ce n'est pourtant pas si vieux que ça, une douzaine d'années environ. Pas mal d'entre nous étaient déjà dans le métier à ce moment-là ; Starévitch sciait alors ses courts métrages joués par des poupées. Petits contes merveilleux et pleins d'humour qui s'appelaient : *La pendule magique*, *Amour blanc et noir*, *Le photographe* ou *Les yeux du dragon*. Son procédé constituait un apport purement et inimitablement cinématographique, qualité que seul le dessin animé pouvait lui disputer.

Ces petits personnages étaient alors à l'image des hommes et ne parlaient pas, ils ont maintenant visage d'animaux et s'expriment comme avocats au tribunal. Nous retrouvons tout un monde — bien parallèle au nôtre — et que nous connaissons bien. Tous peu ou prou, nous avons lu des épisodes du *Roman de Renard* ; dans le film, nous les

retrouvons presque intacts, agrémentés de quelques-unes des fables de La Fontaine. Ce sont les aventures de Renard, ses « combines » et ses hypocrisies, ses crimes et surtout son indécent triomphe. Tout cela est narré avec une certaine verve. On se sent reporté à cette époque où cinéma signifiait « recherches, détail original, éclairage imprévu ». Telle scène de clair de lune sur la glace, telle danse macabre du renard et de la peule sont dans la meilleure tradition. Le texte est teinté d'humour, tout au plus peut-on y regretter quelque lourdeur, quelques citations (lorsque l'enfant paraît...) qui font grincer des dents comme fausses notes dans une sonate. Mais Claude Dauphin et son équipe mettent assez d'esprit dans ce doublage — car c'est un doublage — pour en faire passer les faiblesses. On reprochera — et on a déjà reproché à Starévitch — de s'être laissé tenter par le grand film au lieu d'en rester à ses historiettes ou d'avoir voulu que ses poupées soient trop vraies, plutôt que de rester stylisées. Peut-être, peut-être surtout sommes-nous stupéfaits de voir ces personnages respirer, rouler les yeux, retrouver les babines comme s'ils étaient réellement vivants. D'ailleurs, à cela, il y a un argument, le meilleur ; il n'est pas valable dans une critique, tant pis ! Ce film a été présenté à Marseille devant une salle de mille écoliers qui ne s'occupaient guère de cinéma « pur ou pas pur », pris par l'affabulation, ils trépanaient littéralement à la marche finale — couronnement de l'astuce du renard

Il y aurait du reste une curieuse constatation à tirer des réactions diverses et parfois opposées d'une salle de fillettes et d'une salle de garçons, mais cela nous entraînerait beaucoup trop loin, et n'aurait en tout cas rien à voir avec une œuvre qui, discutée et discutée, reste une des manifestations les plus originales de ces dernières années.

R. M. A.

VOUS DEVEZ VOIR  
**COURRIER  
D'ASIE**  
ÉCLAIR-JOURNAL

## CEUX DU CIEL.

(en présentation)

Ce film d'Yvan Noé, plein de bonnes intentions, a été réalisé à la gloire des pilotes d'essai. Tourné avec des moyens beaucoup moins puissants que ceux que l'on trouve d'habitude dans les films américains du même genre, cette production intéresse quand même le spectateur grâce à l'extrême intensité dramatique du sujet et grâce aussi à de fortes créations de Jean Galland et Pierre Renoir. Au cours de l'histoire que nous conte Yvan Noé, ceux-ci sont aux prises dans un conflit professionnel qu'aggrave encore le fait que Galland est le gendre de Renoir. En effet, le grand constructeur d'avions a choisi son gendre pour essayer ses modèles nouveaux. Durant 18 ans, le pilote n'a jamais eu le moindre accident.

Et un jour, la catastrophe se produit. Pour la première fois de sa vie, Fournier (Jean Galland) perd la maîtrise de son appareil et s'écrase sur le sol. Le pilote sort indemne, mais on sent qu'il est vieilli, usé. Il faudra le remplacer pour courir le Coupe des Nations qui doit apporter la plus grande victoire au constructeur. Fournier est forcé de se rendre à l'évidence et, cédant aux menaces de son beau-père et aux supplications de sa femme, laisse prendre sa place par le jeune et brillant Monval, qui est pourtant loin d'avoir le cran de son aîné. Le jour de la compétition décisive, Fournier pousse le sacrifice jusqu'à aider son rival, le soutenir et le faire triompher.

Établissements  
**RADIUS**  
130, Boul. Longchamp - MARSEILLE  
Tél. N. 38-16 et 38-17  
TOUTES FOURNITURES  
POUR CINÉMA.

**APY**  
PEINTURE  
DÉCORATION

ATELIERS : 74, Rue de la Joliette  
BUREAUX : 2, Rue Vincent-Leblanc  
Tel. C. 14-84 MARSEILLE

Pierre Renoir et Jean Galland supportent le poids principal du film. Ils sont tous deux pleins d'autorité. A leurs côtés, Marie Bell ne semble pas à l'aise dans un rôle de bourgeoise apeurée qu'elle joue — on ne sait vraiment pas pourquoi — en grande coquette. Jean Servais a quelques accents très sincères dans les dernières scènes du film. Pour le reste de la distribution, citons Aimos qui a quelques bons moments, Numès fils, assez amusant, Pierrette Caillot, parfois très drôle, une jeune chez laquelle on constate avec plaisir la naissance d'un métier bien appris : Lydie Vallois en fidèle secrétaire et une autre : Ginette Curtet, qui a une bonne scène en élève-pilote. La chanson de Suzy Solider est loin d'être un attrait du film. Signalons encore quelques belles photographies de Toporkoff.

F.

## NANETTE.

(En présentation)

Si l'on veut bien oublier — et c'est facile, tant il semble que l'on se soit peu soucie de nous faire illusion — que ce film est censé se passer à Paris, on se trouve en présence d'une comédie aimable et facile, aux effets assez appuyés, que toute catégorie de spectateurs comprendra et assimilera avec plaisir.

L'histoire ne prétend pas être nouvelle : un auteur, Alexandre Patou, recherche un nouveau sujet de pièce : il pense le trouver en étudiant les réactions d'une jeune fille du peuple, qu'il découvre en la personne de Nanette, laquelle chante dans un cabaret, est encombrée d'un massif et jalcux soupissant, Gustave, et à laquelle il se fait passer pour Peter Parker, un pauvre poète. Nanette se laisse prendre à cette comédie, loge le poète le nourrit, lui donne son cœur et le reste. Et

AFFICHES JEAN  
26, Quai de Rive-Neuve MARSEILLE - Téléph. Dragon 65-57  
Spécialité d'Affiches sur Papier  
en tous genres  
LETTRES ET SUJETS  
FOURNITURE GÉNÉRALE de ce qui concerne  
la publicité d'une salle de spectacle.

Alexandre, sans remords écrit sa pièce, tandis que son ami, le directeur de théâtre Georges Miller, qualifie plus que sévèrement la conduite du pseudo-Parker. C'est justement vers ce Miller que se dirige Nanette, qui veut décidément faire jouer la pièce de ce jeune auteur inconnu. Et c'est au cours d'une entrevue entre les trois que Miller dévoile la tromperie d'Alexandre. Nanette, ulcérée, s'enfuit, et pour se venger, monte une cabale le soir de la première. Mais Miller enferme Nanette dans son bureau ; Patou, comprenant enfin qu'il aime vraiment Nanette, s'y enferme avec elle, et on les y retrouvera plus tard, lisant amoureusement le dernier acte, au milieu du mobilier pulvérisé. Quant aux gens venus pour conspuer la pièce, ayant vainement attendu le signal des sifflets, ils se sont décidés à pleurer d'attendrissement. Et tout finit bien ainsi.

Je ne pense pas que le public français moyen se plaigne, bien au contraire, de ce qu'il y a par moments d'un peu gros dans cette aventure, dont aucune intention ne lui échappera ainsi, et dont certains effets déclenchent irrésistiblement le rire.

Pour ma part, j'y retrouve, presque intacts, à peine évolués, l'esprit et la technique des œuvres de la même firme nous donnait vers la fin du muet, avec Harry Liedtke, Lillian Harvey (déjà !) Dina Gralla, Maria Paudler, Werner Fuetterer, Albert Paulig, etc.

On retrouve d'ailleurs dans ces films des connaissances de cette époque, comme Olga Limburg dans celui-ci.

Nanette, c'est Jenny Jugo, qui demeure la fantaisiste trépidante, un peu affectée, mais somme toute sympathique. Hans Sohner (Alexandre) est un peu particulier pour nous. Albrecht Schoenhals (Miller), Hans Schwarz Jr (Gustave) tiennent les autres rôles principaux avec des mérites indiscutables.  
A. de MASINI.

AVEZ-VOUS DATE  
**LE GRAND  
ELAN**  
ÉCLAIR-JOURNAL.

Pour renouveler vos Jeux  
de photos publicitaires

ADRESSEZ-VOUS AU

**Studio AUDRY**CLICHÉS  
RETOUCHES  
PUBLICITÉ4, Place de la Bourse  
MARSEILLE  
Téléphone : DRAGON 43-98

PASSEZ DANS VOTRE SALLE  
**COURRIER  
D'ASIE**  
ÉCLAIR-JOURNAL.

RACK D'AMPLIFICATION  
"MADI VOX"

Ce rack renferme à lui seul tous les dispositifs séparés d'une cabine.

Il comprend à l'extérieur la sortie des deux câbles de cellules et câble de lampe d'excitation - les prises de courant « Arrivée secteur » et « Sortie haut-parleur et pick-up ».

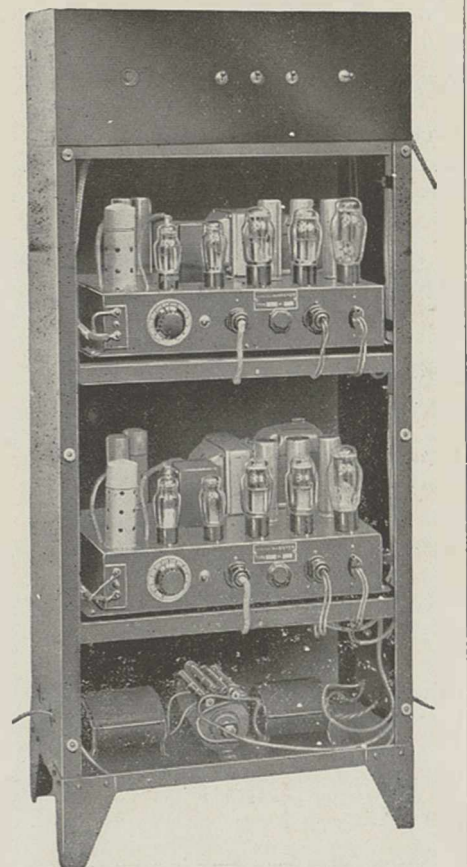
Deux amplis-préamplis-amplis « L 6 » haute fidélité 30 watts sont montés pour être utilisés l'un en marche normale, l'autre en secours. Un dispositif de boutons permet le passage immédiat d'un ampli à l'autre.

A la base ce rack contient l'alimentation des lampes d'excitation des lecteurs et enfin un inverseur à double contact pour le passage du son droit et gauche.

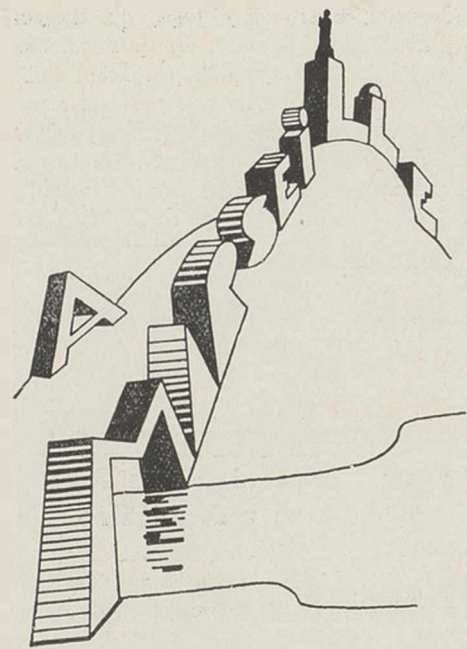
Placé entre deux appareils il élimine le maximum de panne par la simplification des câblages, son secours efficace et un montage des plus soignés.

Sa présentation imposante et sa parfaite accessibilité en font un meuble des plus recommandés.

STÉ N<sup>LE</sup> MADI VOX 12-14 Rue St-Lambert  
MARSEILLE







### Les Programmes de la Semaine.

CAPITOLE. — Fermé.

PATHE-PALACE. — *La Vie privée d'Elisabeth d'Angleterre*, avec Bette Davis (Warner Bros). Seconde semaine d'exclusivité en version originale.

ODEON. — *Alerte au bain*, avec Henry Wilcoxon.

MAJESTIC et CLUB. — *Nuit de décembre*, avec Pierre Blanchard (Virgos Film). Seconde semaine d'exclusivité simultanée.

REX et STUDIO. — *Jeunesse triomphante*, avec John Garfield (Warner Bros). En exclusivité simultanée.

NOAILLES. — *Battement de cœur*, avec Danièle Darrieux (Virgos Film). Deuxième semaine en seconde exclusivité.

### PRESENTATIONS A VENIR

MARDI 8 AVRIL

à 10 heures, Hollywood (A. C. E.)  
*L'Océan en feu*, avec René Deltgen.

MERCREDI 9 AVRIL

à 10 heures, Hollywood (A. C. E.)  
*Cora Terry*, avec Marika Rökk.

### CESSIONS DE CINÉMAS

MM. les Propriétaires et Directeurs de Salles sont informés que MM.

George GOIFFON & WARET

51, RUE GRIGNAN A MARSEILLE  
sont spécialisés dans les cessions de Salles cinématographiques dans toute la Région du Midi.

Les plus hautes références.

Renseignements gratuits. — Rien à payer d'avance.

Imprimerie MISTRAL — CAVAILLON

### Studios de la Victorine

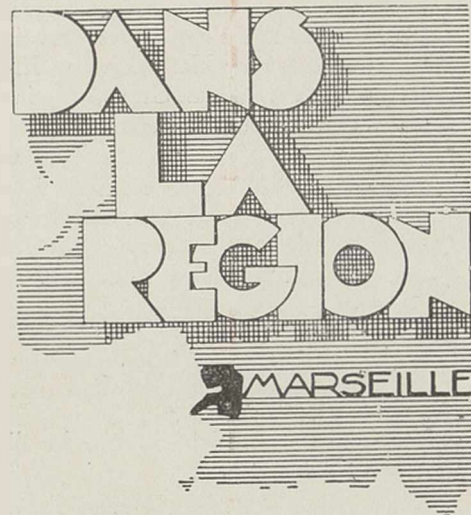
Le Secrétariat Général à l'Information, Service du Cinéma communique:

En ce qui concerne les studios de La Victorine à Nice, on précise :

d'une part, que ces studios ont été réquisitionnés par les soins du Secrétariat Général à l'Information à la date du 29 novembre 1940,

d'autre part, que la gestion des studios a été concédée à M. Costa de Beauregard, délégué du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

Enfin, que M. Costa de Beauregard ne peut disposer de la location des plateaux sans avoir transmis au Secrétariat Général à l'Information toutes les demandes de tous les producteurs. Le Secrétariat Général à l'Information tient en effet à ce qu'aucun producteur, quels que soient ses moyens financiers, n'ait le monopole de l'utilisation des studios de La Victorine.



### A BEZIERS.

PALACE. — *Lune de miel à Bali*, une belle réalisation de Edward Griffith, avec Fred Mac Murray, Madeleine Carroll et Allan Jones. — En première partie : Documentaires, dessin animé, actualités.

TRIANON. — *Mariage incognito*, avec Ginger Rogers, James Stewart.  
*Derrière les grands murs*, un film poignant.

STAR. — *La Habanera*.  
Adrienne Lecouvreur.

KURSAAL. — *Ernest le Rebelle*, avec Fernandel, Mona Goya et Le Vigan.  
*Service secret*, film d'espionnage.

ROYAL. — *Nuit de décembre*, avec Pierre Blanchard, Renée Saint-Cyr et Jean Tissier.

*La marque fatale*, un film d'action.

Paul PETIT.

### FILMS RADIUS

130, Bd Longchamp - MARSEILLE

Tél. Nat. 38-16 et 38-17

rappellent leurs succès  
BAR DU SUD  
TRAGÉDIE IMPÉRIALE  
ET LES "FERNANDEL"

### La France en marche

Jeudi, les promoteurs de « La France en marche », MM. Vernet-Kleber et Lemoine, assistés de M. Marcel Tesseire, directeur des ventes, et de M. F. Heldt, directeur de l'Agence Marcel Pagnol à Marseille, ont eu l'aimable idée de nous inviter à la projection du dernier numéro paru (le dixième, sauf erreur) de leur magazine filmé bi-mensuel. Ce numéro s'intitulait « Pour demain », et portait sur l'éducation et la rééducation professionnelle dans la France nouvelle.

Deux numéros déjà sortis complétaient cette séance : l'intéressant « Du cinématographe au Cinéma », et « La Cité du Muscle », sur l'Ecole des Moniteurs d'Antibes.

M. Tesseire nous a dit son intention de rendre prochainement régulières ces présentations qui nous permettront de connaître avant leur sortie, les productions de la France en marche. C'est une excellente idée, qui facilitera grandement notre besogne d'informateur.

### ESPOIRS

OU

LE CHAMP MAUDIT

LARQUEY - Gaston JACQUET - C. REMY - R. LYNN

ROBUR-FILM 44, Rue Sénac, MARSEILLE  
Tél. Lycée 32-14

L'INTERMÉDIAIRE  
CINÉMATOGRAPHIQUE  
du MIDI

Cabinet AYASSE

44, La Canebière - MARSEILLE  
Téléphone COLBERT 50-02

VENTE ET ACHAT DE CINÉMAS ET  
DE TOUTES SALLES DE SPECTACLES  
Les meilleures Références

EN 1941, TOUTES LES SALLES  
PASSERONT

COURRIER D'ASIE

ÉCLAIR-JOURNAL.

Le Gérant : A. DE MASINI.

## LES GRANDES MARQUES DU CINÉMA

MIDI  
Cinéma  
Location  
MARSEILLE

17, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 48-26



AGENCE DE MARSEILLE  
26, Rue de la Bibliothèque  
Tél. Lycée 18-76 18-77



AGENCE MERIDIONALE  
DE LOCATION DE FILMS  
50, Rue Sénac  
Tél. Lycée 46-87



53, Rue Consolat  
Tél. : N. 27-00  
Adr. Télég. : GUIDICINE



AGENCE de MARSEILLE  
42, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 31-08



AGENCE DE MARSEILLE  
M. PRAZ, Directeur  
3, Allées Léon Gambetta  
Tél. : N. 01-81



FILMS M. MEIRIER  
32, Rue Thomas  
Téléphone N. 49-61



LES FILMS DE PROVENCE  
131, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 42-10

ROBUR FILM

Maison Fondée en 1926

J. GLORIOT  
44, Rue Sénac  
Tél. Lycée 32-14



AGENCE DE MARSEILLE  
53, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 50-80



54, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 16-13 - Adresse Télég  
FILMSONOR MARSEILLE



44, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 15-00 15-01  
Télégrammes : MAÏAFILMS



PATHE - CONSORTIUM - CINEMA  
90, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 15-14 15-15



Tél. Lycée 50-01



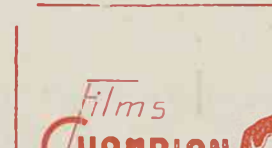
20, Cours Joseph-Thierry, 20  
Téléphone N. 62-04



AGENCE DE MARSEILLE  
89, Boulevard Longchamp  
Téléph. National 25-19



117, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 62-59



1, Boulevard Longchamp  
Téléphone N. 63-59



120, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 11-60



FILMS Angelin PIETRI  
76 Boulevard Longchamp  
Tél. N. 64-19



D. BARTHÈS  
73, Boulevard Longchamp, 73  
Téléphone N. 62-80



130, Boulevard Longchamp  
Téléphone N. 38-16  
(2 lignes)

Les Productions  
FOX EUROPA  
Distributeurs de



AGENCE DE MARSEILLE  
35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-10



50, Rue Sénac, 50  
Tél. Lycée 46-87

UNIVERSAL FILM S.A.  
Distributeur de



AGENCE DE MARSEILLE  
62, Boulevard Longchamp  
Tél. Nat. 56-50



ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE  
EUROPÉENNE  
52, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 7-85

LES FILMS  
Marcel Pagnol

AGENCE DE MARSEILLE  
45, Cours Joseph Thierry  
Tél. Nat. 41-50  
Nat. 41-51



AGENCE DE MARSEILLE  
43, Rue Sénac  
Tél. : Lycée 71-89

## ET LES AGENCES REGIONALES



# Technique Répartition Matériel



**"SCODA"**  
LE FAUTEUIL DE QUALITE  
Usine à Marseille  
Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp

POUR VOS  
**FOURNITURES**  
Adressez-vous  
aux ETABLISSEMENTS  
**Charles DIDE**  
35 Rue Fongate, MARSEILLE  
Tél. Lycée 76-60  
Agent du Matériel Sonore  
Agent du matériel  
BROCKLISS SIMPLEX

POUR VOTRE  
**CHAUFFAGE**  
Le Brûleur  
**CONFORT**  
Utilisant des grains  
de charbons régionaux  
VOUS PROCURERA  
AUTOMATICITÉ  
ÉCONOMIE  
**Ets. J. NOUZIES**  
56, R. Ed. ROSTAND  
MARSEILLE Tél.: D. 26-45

PROFECTEURS A. E. G.  
EQUIPEMENTS SONORES  
**KLANGFILM**  
Système Klangfilm Tobis  
AGENCE DE MARSEILLE  
5, BOULEVARD NATIONAL  
Tél.: N. 54-56

**Appareils Parlants**  
**"MADI VOX"**  
Constructeur de tout Matériel  
12-14, RUE ST-LAMBERT  
MARSEILLE  
Tél.: Dragon 58.21

APAREILS SONORES  
**"UNIVERSEL"**  
AGENTS GENERAUX  
**Etabl. RADIUS**  
130, Bd LONGCHAMP  
TÉL. : N. 38-16 et 38-17

Tout le MATÉRIEL  
pour le CINÉMA  
**CINÉMATELEC**  
29, Bd LONGCHAMP  
MARSEILLE  
Tél.: N. 00-66.  
Réparations Mécaniques  
Entretien — Dépannage

**AUTOMATICKET**  
CONTROLES  
AUTOMATIQUES  
Agence Sud-Est  
**CINÉMATELEC**  
29, Bd LONGCHAMP  
MARSEILLE

à l'entr'acte...  
**PIVOLO**  
le bâton glacé  
savoureux et  
avantageux.  
**58, rue Consolat**  
Tél. N. 23-91. MARSEILLE

FABRIQUE DE FAUTEUILS  
**COLAVITO**  
Villeneuve-les-Avignon  
Tél. 55  
(GARD)

L'IMPRIMERIE  
au service  
DU CINÉMA  
**MISTRAL**  
C. SARNETTE  
Successeur  
à CAVAILLON  
Téléphone 20.

CHAUFFAGE  
VENTILATION  
SANITAIRE  
**DÉFENSE INCENDIE**  
entreprise  
**BARET Frères**  
MARSEILLE 46, R. du Génie  
Cavaillon 16, R. Chabron  
Tél. 02-52 | Tél. 3-84

**Ets BALLENCY**  
Constructeur  
TRANSFORMATIONS  
ET REPARATIONS  
**TOUT LE MATÉRIEL**  
DE  
**CINÉMA**  
AU PRIX DE GROS  
35, RUE VILLENEUVE (ex-92)  
Tél. : N. 62-62.

POUR VOS CLICHÉS...  
ET VOS DESSINS.  
Consultez  
LA S<sup>te</sup> DES  
**Photograpeurs Réunis**  
TÉL. DRAGON 72-37  
71, RUE PARADIS - MARSEILLE

*Suis acheteur*  
**FILMS FRANÇAIS**  
PRODUCTION ANCIENNE  
ET NOUVELLE  
**PROJECTEURS**  
TOUTES MARQUES  
Neufs et d'Occasions  
TOUTES FOURNITURES  
CABINE  
PIÈCES DÉPACHÉES  
APPAREILS TOUTES MARQUES  
Faire offre :  
**NAGI M. RIFAH**  
B. P. 548 BEYROUTH (Liban/Syrie)

**GRANET-RAVAN**  
MAISONS FLATIN-GRANET & C<sup>ie</sup> & GRANET-RAVAN RÉUNIES  
SERVICE EXTRA RAPIDE PARIS MARSEILLE EN 12 HEURES  
POUR LE CINÉMA  
GRANET-RAVAN vous rappelle qu'il est spécialisé dans  
le transport des films en Service Rapide de Paris à  
Marseille et de la distribution sur le littoral

MARSEILLE	5 ALLÉES L. GAMBETTA TEL. NAT. 40.24-40.25	40 RUE DU CAIRE	PARIS	TÉLÉPH. GUT 85.77	9, R. MARECHAL PETAÏN TELEPHONE 838.69	NICE
ALGER	6 RUE COLBERT TELEPHONE 10.06	4 RUE ST DENIS	ORAN	TELEPHONE 206.16	33 R. DE COMPIEGNE TELEPHONE 06.29	CASABIANCA

**CHARBONS SIEMENS**

... Qu'il faut avoir sous la main